

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### TUNISIE FACTORING

Siège social : Centre Urbain Nord – Avenue Hédi Karray- 1082 Tunis Mahrajène-

La société Tunisie Factoring publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 Décembre 2006** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **25 mai 2007**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, AMC Ernst & Young ( Noureddine Hajji ) et Cabinet M.S.Louzir ( Mohamed LOUZIR).

#### ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006

#### BILAN ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	N°	<u>31 décembre</u>		N°	<u>31 décembre</u>	
		<u>2006</u>	<u>2005</u>		<u>2006</u>	<u>2005</u>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>						
Immobilisations incorporelles		1409881	1423779	Capital social	440000	440000
Moins: amortissements (Immo/Incorp)		(883122)	(767477)	Réserves légales	299398	234615
	<b>3</b>	<u>526759</u>	<u>656302</u>	Résultats reportés	3084565	2357678
				Modifications comptables affectant les résultats reportés	3000833	2235512 *
Immobilisations corporelles		457770	482046	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT</b>	<u>10804796</u>	<u>9227805</u>
Moins: amortissements (Immo/Corp)		(291649)	(295555)	Résultat de l'exercice	1251486	2080991 *
	<b>4</b>	<u>166121</u>	<u>212491</u>	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	<u>12056282</u>	<u>11308796</u>
Immobilisations Financières	<b>5</b>	3664285	3964051			
		<u>3664285</u>	<u>3964051</u>	<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Autres actifs non courants	<b>6</b>	8330	36432	Emprunts	<b>12</b> 2373000	5455000
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>4365495</u>	<u>489276</u>	Provisions pour risques et charges	<b>13</b> 112595	0
				<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<u>2485595</u>	<u>5455000</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>						
Achats facturés		64801726	59920441	<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Moins: provisions		(1724039)	(1662235)	Comptes courants des acheteurs et comptes rattachés	<b>7</b> 22133116	18557548
	<b>7</b>	<u>63077687</u>	<u>5828206</u>	Autres passifs courants	<b>14</b> 986307	98256
Autres actifs courants	<b>8</b>	65002	549731	Courus bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b> 32317172	33847908
Placements et autres actifs financiers	<b>9</b>	1400000	6450000	<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<u>55386595</u>	<u>53373712</u>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>10</b>	390288	295			
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>6562977</u>	<u>6268232</u>	<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<u>57872190</u>	<u>58828712</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>6928472</u>	<u>70137508</u>	<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<u>6928472</u>	<u>70137508</u>

(\* ) Solde retraité pour les besoins de la comparabilité ( Voir note 2-6)

**ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2006**  
**ÉTAT DE RESULTAT**  
**Pour la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2006**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>31-déc 2006</u>	<u>31-déc 2005</u>
<b>REVENUS</b>			
Commissions de factoring		2 104 257	2 208 468
Intérêts de financement		3 698 401	3 749 344
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>16</b>	<u>5 802 658</u>	<u>5 957 812</u>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>17</b>	(2 249 372)	(2 440 825)
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>18</b>	404 136	684 007
<b>PRODUITS NETS</b>		<u>3 957 422</u>	<u>4 200 994</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	<b>19</b>	932 921	836 740
Dotations aux amortissements	<b>20</b>	195 257	250 226
Dotations nettes aux provisions	<b>21</b>	191 354	(75 286) *
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	901 067	710 201
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<u>2 220 599</u>	<u>1 721 881</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<u>1 736 823</u>	<u>2 479 112</u>
Autres gains ordinaires	<b>23</b>	10 143	30 034
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<u>1 746 966</u>	<u>2 509 146</u>
Impôts sur les sociétés	<b>24</b>	(495 480)	(428 155)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT</b>		<u>1 251 486</u>	<u>2 080 991</u>
<b>EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		3 020 833	2 235 512 *
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES MODIFICATION COMPTABLE</b>		<u>4 272 319</u>	<u>4 316 503</u>

(\*) Solde retraité pour les besoins de la comparabilité (Voir note 2-6)

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**Pour la période allant du 01<sup>er</sup> janvier 2006 au 31/12/2006**

	Notes	(Montants exprimés en dinars)	
		Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	170 700 576	159 779 308
Financement des adhérents	25	(165 694 792)	(154 847 740)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	84 118 950	82 850 818
Remboursements des crédits à court terme	26	(77 256 497)	(81 845 694)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	27	(1 712 683)	(1 642 382)
Intérêts payés	28	(2 384 478)	(2 508 509)
Produits divers encaissés	29	535	7 636
Impôts et taxes payés	30	(717 781)	(744 561)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		7 053 831	1 048 876
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(20 135)	(124 811)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	0	20 500
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	33	(750 000)	(2 233 800)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	34	864 894	415 402
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		94 759	(1 922 709)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	11	(484 000)	(440 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	3 000 000	2 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(6 482 000)	(2 982 000)
		<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(3 966 000)	(1 422 000)
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<hr/>	<hr/>
Trésorerie au début de l'exercice		(8 030 400)	(5 734 567)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10 et 15	(4 847 810)	(8 030 400)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS****Note 1 : Présentation de la société**

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000 DT) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 juin 2001, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 400.000 pour le porter à D : 4.400.000 et ce, par l'émission de 40.000 actions nouvelles de D : 10 chacune, souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

**Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

**2-1 - Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

**2-2 - Opérations d'affacturage**

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contre partie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

**2-3 - Politique de provisionnement des engagements**

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

**2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :**

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0%-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-0%
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

**A- Actifs courants** : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

**B1- Actifs nécessitant un suivi particulier** : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

**B2- Actifs incertains** : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

**B3- Actifs préoccupants** : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

**B4- Actifs compromis** : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

### 2-3-2 : Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.  
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

### 2-3-3- Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

## **2-4 - Impôt sur les sociétés**

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

## **2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée**

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

## **2-6 Changement de méthodes comptables**

### Changement de la politique de provisionnement des engagements

Les états financiers au 31 décembre 2006 traduisent un changement au niveau de la politique de provisionnement des engagements de la société.

En effet, jusqu'au 31 décembre 2005 la politique de provisionnement de la société était la suivante :

La société constituait annuellement, une provision globale qui correspond à 1,5% de l'encours des factures achetées. Parallèlement à ceci, les normes de couverture des risques objet de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) N°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents, sont appliquées.

La provision ainsi comptabilisée correspondait au plus élevé des montants dégagés sur la base de chacune des méthodes suivies. Dans le cas où le montant de la provision résultant de l'application de la circulaire est inférieur à celui calculé par référence à l'encours des factures achetées, l'excédent est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions non affectées.

Dans le cas contraire, l'écart dégagé est prélevé sur la provision inscrite au passif du bilan et en cas d'insuffisance, il est procédé à la dotation d'une provision complémentaire.

Cette méthode a été abandonnée par la société à partir de 2006. Désormais, le coût du risque est calculé uniquement par référence à la circulaire de la BCT n° 91-24.

Ce changement de politique a été effectué car la société estime que la nouvelle méthode présente d'une manière plus fiable le coût du risque de la période.

Ce changement a donné lieu à un retraitement rétrospectif pour reprendre au niveau des résultats reportés de l'exercice la partie de la provision non affectée constituée jusqu'au 31 décembre 2005. Les données de 2005 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité.

Le détail des retraitements opérés pour les besoins de comparabilité est présenté comme suit :

(Montants en dinars)

Au 31/12/2005	Solde 2005 avant retraitement	Retraitement	Solde 2005 retraité
<b>Bilan:</b>			
Résultats reportés (Modification comptable)	0	2 235 512*	2 235 512
Provision pour risques et charges	3 020 833	(3 020 833)	0
<b>Etat de résultat:</b>			
Dotations nettes aux provisions	710 035	(785 321)**	(75 286)

(\* Ce montant correspond à l'impact de l'ancienne politique de provisionnement sur les exercices antérieurs à 2005.

(\*\*) Ce montant correspond à la dotation aux provisions au titre de 2005 telle que déterminée selon l'ancienne méthode de provisionnement.

(Montants en dinars)

Au 31/12/2006	Solde 2005 retraité	Impact sur le résultat 2005	Solde 2006
Résultats reportés (Modification comptable)	2 235 512	785 321	3 020 833

#### NOTES EXPLICATIVES

##### Note 3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2006 comme suit :

	31-déc-06		Valeur Nette	VNC 31 Décembre 2005
	Valeur brute	Amortissements		
- Marque	1 000 000	(500 183)	499 817	566 484
- LOGO	2 426	(890)	1 536	2 021
- Logiciels informatiques	407 455	(382 049)	25 406	79 481
- Site WEB en cours :	0	-	0	8 316
<b>Totaux</b>	<b>1 409 881</b>	<b>(883 122)</b>	<b>526 759</b>	<b>656 302</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2005	1 423 779	(767 477)	656 302
- Investissements de la période	7 257		7 257
- Dotation aux amortissements		(136 800)	(136 800)
- Régularisation de la période	(21 155)	21 155	0
<b>Soldes au 31 décembre 2006</b>	<b>1 409 881</b>	<b>(883 122)</b>	<b>526 759</b>

**Note 4 - Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles s'analysent à la date de clôture comme suit :

	31-déc-06		Valeur Nette	VNC
	Valeur brute	Amortissements		31 Décembre 2005
- Matériel de transport	135 889	(59 598)	76 290	104 889
- Mobiliers et matériel de bureau	149 986	(76 793)	73 193	83 815
- Matériel informatique	161 594	(148 229)	13 366	19 659
- Agencement, aménagement et installation	10 301	(7 029)	3 272	4 129
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>457 770</u></b>	<b><u>(291 649)</u></b>	<b><u>166 121</u></b>	<b><u>212 491</u></b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les immobilisations acquises auprès de Tunisie leasing sont amorties sur la durée restante, eu égard à la date d'acquisition initiale.

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
- Soldes au 31 Décembre 2005	482 046	(269 554)	212 492
- Investissements de la période	12 086		12 086
- Cessions de la période	0	0	0
- Régularisation de la période	(36 362)	36 362	0
- Dotation aux amortissements		(58 457)	(58 457)
<b><u>Soldes au 31 décembre 2006</u></b>	<b><u>457 770</u></b>	<b><u>(291 649)</u></b>	<b><u>166 121</u></b>

**Note 5 - Immobilisations Financières**

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
- Titres de participation	768 800	768 800
- Titres immobilisés	2 753 400	3 019 100
- Billets de trésorerie	0	0
- Cautionnements Citi Bank	14 595	24 153
- Cautionnements imputables aux adhérents	(11 450)	(11 450)
- Prêt au personnel	138 940	163 447
<b><u>Total</u></b>	<b><u>3 664 285</u></b>	<b><u>3 964 051</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres de participation" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2005	768 800
- Acquisitions de l'exercice:	
* GESCO	750 000
- Cessions de l'exercice:	
* GESCO	(750 000)
<b><u>Solde au 31 décembre 2006</u></b>	<b><u>768 800</u></b>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
Solde au 31 décembre 2005	3 019 100
- Acquisitions de l'exercice:	0
- Cessions de l'exercice:	
* CARTHAGO	(8 900)
* G I P A	(73 300)
* FLEXOPRINT	(23 500)
* STPA	(160 000)
<u>Solde au 31 décembre 2006</u>	<u>2 753 400</u>

Le portefeuille titres se détaille comme suit:

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>
- Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis ( SIMT )	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		<u>768 800</u>
- CARTHAGO CERAMIC	100	10 000
- FLEXO PRINT	0	0
- GIPA	734	73 400
- STPA	1 060	530 000
- HASDRUBAL	1 450	725 000
- PALMA	980	490 000
- Sté de Promotion Touristique Douz Hôtel	450	225 000
- C I M	7 000	700 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>2 753 400</u>

#### Note 6 - Autres Actifs non Courants

Les autres actifs non courants sont constitués des frais d'émission des emprunts à long terme et s'analysent au 31 décembre 2006 comme suit :

	31-déc-06		
	<u>Valeur brute</u>	<u>Résorptions</u>	<u>Valeur nette</u>
Frais d'émission des emprunts	164 392	(156 062)	8 330
<b><u>Totaux</u></b>	<u>164 392</u>	<u>(156 062)</u>	<u>8 330</u>

La résorption constatée au titre de la période, a été de 28 102 dinars.

#### Note 7 - Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2006, comme suit :

	31-déc-06		
	Valeur brute	Résorptions	Valeur nette
Frais d'émission des emprunts	164 392	(156 062)	8 330
<b><u>Totaux</u></b>	<b><u>164 392</u></b>	<b><u>(156 062)</u></b>	<b><u>8 330</u></b>
		Décembre 2006	Décembre 2005
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		52 626 820	49 130 587
Comptes des acheteurs export		1 765 191	3 585 816
Comptes des acheteurs import		10 409 715	7 204 038
	<b><u>Sous total (A)</u></b>	<b><u>64 801 726</u></b>	<b><u>59 920 441</u></b>
A déduire			
Provisions		(1 724 039)	(1 652 235)
	<b><u>Montant net</u></b>	<b><u>63 077 687</u></b>	<b><u>58 268 206</u></b>
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		191 912	422 687
Fonds de garantie		17 554 888	14 046 961
Disponible		4 386 316	4 087 900
	<b><u>Sous total (B)</u></b>	<b><u>22 133 116</u></b>	<b><u>18 557 548</u></b>
Encours de Financement des adhérents	(A) - (B)	<b><u>42 668 609</u></b>	<b><u>41 362 893</u></b>

#### Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 31/12/2006 se présentent comme suit :  
(Montants exprimés en dinars)

Nature / Classe	A (Actifs courants)	B1 (Actifs nécessitant un suivi particulier)	B2 (Actifs incertains)	B4 (Actifs compromis)	TOTAL
Domestique avec Recours	31 840 679	2 344 254	243 503	1 570 527	35 998 963
Domestique Sans Recours	5 562 161	0	0	0	5 562 161
Export	792 387	161 586	0	153 512	1 107 485
<b>Total engagements Bilan</b>	<b>38 195 227</b>	<b>2 505 840</b>	<b>243 503</b>	<b>1 724 039</b>	<b>42 668 609</b>
Engagement de financement donnés	1 673 853	23 937	2 443	0	1 700 233
Engagement envers les correspondants (Import)	669 900	0	0	0	669 900
<b>Total engagements Hors bilan</b>	<b>2 343 753</b>	<b>23 937</b>	<b>2 443</b>	<b>0</b>	<b>2 370 133</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS PAR CLASSE</b>	<b>40 538 980</b>	<b>2 529 777</b>	<b>245 946</b>	<b>1 724 039</b>	<b>45 038 742</b>
Ratio des engagements non performants			0,55%	3,83%	4,37%
Provisions constituées	0	0	0	1 724 039	1 724 039

#### Note 8 - Autres Actifs Courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2006, comme suit :

	<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Avances et acomptes versés	0	
- Avances et acomptes au personnel	3 033	637
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	41 633	48 865
- État, acomptes provisionnels		
- État, retenues à la source		
- État, excédent d'impôt sur les sociétés ( note 23 )	-	-
- État, TFP à reporter	30 694	27 750
- Compte courant STIF	0	0
- Charges constatées d'avance	365 847	274 433
- Produits à recevoir	16 420	32 264
- Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	237 375	165 782
- Encais à recevoir / Cession des titres	0	
- Compte d'attente	9 026	2 070
<b>Total</b>	<u>704 028</u>	<u>551 801</u>
- Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(9 026)	(2 070)
<b>Total</b>	<u>695 002</u>	<u>549 731</u>

Les charges constatées d'avance englobent principalement les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour 347 078 dinars.

Les produits à recevoir englobent essentiellement les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export s'élevant à 21 515 dinars. Les intérêts à recevoir sur les adhérents contentieux s'élèvent à 11 863 dinars et sont déduits du montant total des intérêts à recevoir. D'autre part, les commissions à recevoir relatives aux opérations import s'élèvent à 6 768 dinars.

#### Note 9 - Placements et autres actifs financiers

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs pour un montant total de 1 400 000 DT, détaillé comme suit :

	<u>31 décembre 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
* Billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing	1 000 000	6 000 000
* Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	400 000	450 000
<b>Total</b>	<u>1 400 000</u>	<u>6 450 000</u>

#### Note 10 - Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit :

	<u>31 décembre 2006</u>	<u>31 décembre 2005</u>
- Banques	390 145	0
- Caisse	143	295
<b>Total</b>	<u>390 288</u>	<u>295</u>

#### Note 11 - Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		Décembre 2006	Décembre 2005
- Capital social	(A)	4 400 000	4 400 000
- Réserve légale	(B)	299 398	234 615
- Résultats reportés		3 084 565	2 357 678
- Modifications comptables affectant les résultats reportés		3 020 833	2 235 512 *
<b>Total des capitaux propres avant résultat de</b>		<b>10 804 796</b>	<b>9 227 805</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 251 486</b>	<b>2 080 991 *</b>
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	(C)	<b>12 056 282</b>	<b>11 308 796</b>
<b>Nombre d'actions</b>		<b>440 000</b>	<b>440 000</b>
<b>Résultat par action (1) /</b>		<b>2,844</b>	<b>4,730</b>

(\*) Solde retraité pour les besoins de la comparabilité (voir note 2-6)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Au 31 décembre 2006, le capital social est de 4 400 000 dinars composé de 440 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars libérées en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	2 399 970	54,545%
STIF	199 000	4,523%
Société Française de Factoring (actuellement Euro Factor - SA)	1 599 990	36,363%
Personnes physiques	201 040	4,569%
<b>Total</b>	<b>4 400 000</b>	<b>100,00%</b>

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat de l'exercice majoré ou minoré respectivement des résultats reportés positifs ou négatifs antérieurs à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social. Cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(B) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

LIBELLE	Capital social	Réserve	Résultats reportés	Effet des modifications comptables	Résultat de l'exercice*	Total
Solde comptable au 31/12/2005	4 400 000	234 615	2 357 678	2 235 512	2 080 991	<b>11 308 796</b>
<b>Affectation du résultat de 2005</b>						<b>0</b>
Réserves		64 784	0		(64 784)	<b>0</b>
Dividendes distribués					(484 000)	<b>(484 000)</b>
Dotations pour fonds social					(20 000)	<b>(20 000)</b>
Résultats reportés			726 887		(726 887)	<b>0</b>
Effet des modifications comptables 2006 **				785 321	(785 321)	<b>0</b>
Résultat 2006					1 251 486	<b>1 251 486</b>
<b>Solde au 31/12/2006</b>	<b>4 400 000</b>	<b>299 398</b>	<b>3 084 565</b>	<b>3 020 833</b>	<b>1 251 486</b>	<b>12 056 282</b>

(\*) Solde retraité pour des besoins de comparabilité. Il s'agit de la reprise au titre de la dotation aux provisions non affectées de 2005 (Voir note 2-6).

(\*\*) Comme indiqué au niveau du point précédent, le montant ayant été retraité sur le résultat 2005 est pris en compte au niveau des résultats reportés de 2006 sous la rubrique « Effet des modifications comptables ».

**Note 12 - Emprunts**

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<b>EMPRUNTS BANCAIRES</b>								
BTE	5 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2003-2007)	2 000 000	2 000 000	0	0	0
BTE	2 000 000	TMM+1,75	Trimestriellement (2006-2010)	2 000 000	2 000 000	0	0	0
AMENBANK	3 000 000	TMM+1,25	Trimestriellement (2006-2009)		500 000	2 500 000	1 500 000	1 000 000
FMO*	EUR 2 000 000	TMM+1,25	Semestriellement (2004-2009)	2 037 000	582 000	1 455 000	873 000	582 000
<u>Total emprunts bancaires</u>				6 037 000	5 082 000	3 955 000	2 373 000	1 582 000
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>								
EMPRUNT OBLIGATAIRE 2002	7 000 000	7,60%	Annuellement (2003-2007)	2 800 000	1 400 000	1 400 000	0	1 400 000
<u>Total emprunts obligataires</u>				2 800 000	1 400 000	1 400 000	0	1 400 000
<u>Total général</u>				8 837 000	6 482 000	5 355 000	2 373 000	2 982 000

(\*) Le crédit a été contracté pour un montant en dinars équivalent à 2 000 000 EUR, au taux du marché monétaire majoré de 1,25% sans que ce taux ne soit inférieur à 6,5%.

**Note 13 - Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 112 595 dinars au 31 décembre 2006, contre un solde nul au 31 décembre 2005.

**Note 14 - Autres passifs courants**

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2006, comme suit :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Personnel, provisions pour congés payés	95 964	73 672
- Personnel, autres charges à payer	121 785	95 581
- Fonds social	140 483	120 950
- État, retenues sur salaires	8 655	24 800
- État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	37 886	433
- État, impôts sur les sociétés à liquider (note 24)	109 735	129 273
- État, TVA à payer	33 605	32 430
- État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	2 207	2 652
- Compte courant Tunisie Leasing	44 324	35 460
- Compte courant STIF	1 502	
- C.N.S.S	29 296	44 965
- Autres créditeurs	12 495	12 495
- Diverses charges à payer	178 307	128 263
- Produits perçus d'avance (A)	120 063	267 283
<u>Total</u>	<u>936 307</u>	<u>968 256</u>

(A) Les produits perçus d'avance se rapportant aux intérêts sur les billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing et Tunisie Valeurs, s'élèvent respectivement à 25 181 dinars et 449 dinars. Cette rubrique enregistre également les commissions de factoring perçues d'avance sur le compte courant des adhérents soit un montant de 94 433 dinars.

**Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2006, comme suit :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Échéance à moins d'un an sur emprunt obligataire (voir note 12)	1 400 000	1 400 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt BTEI (voir note 12)	0	1 400 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt FMO (voir note 12)	582 000	582 000
- Échéance à moins d'un an sur emprunt AMEN (voir note 12)	1 000 000	
- Crédit à court terme UTB	(A) 958 257	2 304 668
- Billets de trésorerie	23 000 000	19 850 000
- Intérêts courus	138 816	280 544
- Banques	5 238 098	8 030 695
<u>Total</u>	<u>32 317 172</u>	<u>33 847 908</u>

(A) La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 EUR (contre valeur 50.000.000 FRF), destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22.875 EUR (contre valeur de 150.000 FRF).

**Note 16 - Revenus**

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, se présente ainsi :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Commissions de factoring	2 104 257	2 208 468
- Intérêts de financement (A)	3 698 401	3 749 344
<u>Total</u>	<u>5 802 658</u>	<u>5 957 812</u>
- Encours de financement		
. Au début de l'exercice	41 362 893	39 959 212
. A la fin de l'exercice	42 668 609	41 362 893
. Moyenne (B)	42 015 751	40 661 053
- Taux moyen annuel (A) / (B)	8,80%	9,22%

**Note 17 - Charges Financières**

Les charges financières se détaillent au 31 décembre 2006, comme suit :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Intérêts sur emprunts	556 059	628 017
- Intérêts sur crédit UTB	83 953	96 292
- Intérêts sur ligne CITIBANK	133 076	317 688
- Intérêts sur ligne ABC	0	30 545
- Intérêts des billets de trésorerie	1 224 903	1 135 052
- Intérêts des certificats de dépôt	67 794	
- Intérêts des comptes débiteurs	161 003	202 085
- Dotations aux résorptions des frais d'emprunts	28 102	30 318
- Pénalités et Intérêts de retard	5	
- Perte sur créances liées à des participations	0	271
- Perte de change	5 222	7 861
- Intérêts des dépôts créditeurs	(3 710)	(3 183)
- Gains de change	(7 035)	(4 121)
<u>Total des charges financières nettes</u>	<u>2 249 372</u>	<u>2 440 825</u>

**Note 18 - Produits des placements**

L'analyse des produits des placements se présente au 31 décembre 2006 comme suit :

	<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Dividendes	535	1 075
- Plus value sur cession des titres immobilisés	37 208	46 075
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	268 337	463 476
- Plus value sur titres immobilisés à recevoir	94 122	165 782
- Autres produits financiers	23	6 561
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	3 911	1 038
<u>Total</u>	<u>404 136</u>	<u>684 007</u>

**Note 19 - Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente au 31 décembre 2006 comme suit :

	<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Salaires et complément de Salaires	779 968	706 592
- Cotisations sociales	126 222	103 675
- Autres charges sociales	26 731	26 473
<u>Total</u>	<u>932 921</u>	<u>836 740</u>

**Note 20 - Dotations aux amortissements**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement se détaillent au 31 décembre 2006 comme suit :

	<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	136 800	190 910
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	58 457	59 317
<u>Total</u>	<u>195 257</u>	<u>250 226</u>

**Note 21 - Dotations nettes aux provisions**

La dotation nette aux comptes de provisions pour risques sur la clientèle au 31 décembre 2006 s'élève à 191 355 dinars contre une reprise de 75 286 dinars au titre de l'exercice 2005.

Cette provision comprend la provision sur la clientèle, laquelle provision a été constituée conformément à la nouvelle politique de la société en la matière (voir note 2.3) ; et la provision pour risques et charges. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Dotations aux provisions non affectées	0	0 *
- Dotations aux provisions affectées sur la clientèle	171 865	414 136
- Reprises sur les provisions affectées sur la clientèle	(93 106)	(489 422)
- Dotations aux provisions sur risques divers	112 595	0
<b><u>Total général</u></b>	<u>191 355</u>	<u>(75 286)</u>

(\*) Solde retraité pour des besoins de comparabilité (voir note 2-6)

**Note 22 - Autres charges d'exploitation**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente au 31 décembre 2006 comme suit :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Achat de matières et fournitures	60 618	46 064
<u>Total des achats</u>	<u>60 618</u>	<u>46 064</u>
- Loyer	67 853	71 943
- Entretien et réparations	4 922	4 044
- Assurance crédit	93 872	38 600
- Études, recherches et divers services extérieurs	65 111	67 304
- Services informatiques	40 834	36 810
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>272 591</u>	<u>218 701</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	220 310	191 467
- Publicités, publications, relations publiques	46 075	79 633
- Transports	37 102	39 208
- Déplacements, missions et réceptions	54 377	34 476
- Frais postaux et de télécommunications	59 121	42 782
- Services bancaires et assimilés	123 124	45 503
- Transfert de charges (frais bancaires)	(29 147)	(34 326)
- Transfert de charges (frais de justice)	(4 272)	(2 059)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>506 692</u>	<u>396 684</u>
- Cotisation IFG	20 315	20 167
- Jetons de présence	14 000	14 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>34 315</u>	<u>34 167</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	20 860	18 995
- T.C.L	12 453	12 654
- Droits d'enregistrement et de timbres	7 311	5 318
- TVA non récupérable	3 077	3 444
- Ristournes sur TFP :	(16 850)	(25 826)
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>26 851</u>	<u>14 585</u>
<u>Total général</u>	<u>901 067</u>	<u>710 201</u>

**Note 23 - Autres gains ordinaires**

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2006 à 10 143 dinars et se détaillent comme suit :

	Décembre 2006	Décembre 2005
- Intérêts / Prêts aux Personnels	10 113	8 850
- Gains Extra-ordinaires	30	684
- Cession Matériel	0	20 500
	<u>10 143</u>	<u>30 034</u>

**Note 24 - Impôt sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2006, a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Note	Décembre 2006	Décembre 2005
<b>Bénéfice comptable</b>		1 746 966	1 723 825
<b>I. A réintégrer</b>			
- Provisions pour congés payés	14	22 292	(8 114)
- Dotations aux provisions	19	284 461	1 199 458
- Provisions pour divers risques		94 433	
- Provisions fiscales 2003 pour affaires en cours		130 700	0
- Diverses charges non déductibles		360	360
- Jeton de présence		14 000	14 000
- Subven et don excédentaire 0.2% CA Brut Hors Subv 100% Déduc		0	8 844
- Amortissement marque		66 667	66 667
- Affectation au fonds social		15 774	15 154
<b>Total réintégrations =</b>		<b>628 686</b>	<b>1 296 368</b>
<b>II. A déduire</b>			
- Reprises sur provisions comptables	19		(489 422)
- Provisions fiscales 2002 pour affaires en cours		(130 700)	0
- Dividendes	22	(535)	(1 075)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>		<u>2 244 417</u>	<u>2 529 696</u>
- Provisions pour créances douteuses		(171 865)	(380 395)
- Reprises sur provisions pour créances douteuses		93 106	92 798
<u>Bénéfice fiscal</u>		<u>2 165 658</u>	<u>2 242 099</u>
Limite de déduction du 1er Dégrevement		757 980	784 735
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt GESCO		750 000	700 000
Limite de déduction du 2ème Dégrevement		495 480	539 735
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...			93 800
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt S P T Douz Hôtel			225 000
<u>Base imposable</u>		<u>1 415 658</u>	<u>1 223 299</u>
<b>Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)</b>		<u>495 480</u>	<u>428 155</u>
<u>Base Minimum d'impôt</u>		2 165 658	2 017 099
<b>Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal</b>		<u>433 132</u>	<u>403 420</u>
<b>Impôt dû</b>		<b>495 480</b>	<b>428 155</b>
<b>A imputer</b>			
- Report d'impôt		0	0
- Acomptes provisionnels payés		(379 667)	(291 755)
- Retenues sur placements		(6 078)	(7 127)
<u>Impôt à payer ( à reporter )</u>		<u>109 735</u>	<u>129 273</u>

**Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés**

			<u>Décembre 2006</u>	<u>Décembre 2005</u>
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	Note 7	41 362 893	39 959 212
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	Note 7	(42 668 609)	(41 362 893)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	-	Note 5	(11 450)	(44 377)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	+	Note 5	11 450	11 450
- Financement des adhérents	+		165 694 792	154 847 740
- Produits à recevoir en début de période	+	Note 8	26 600	26 843
- Produits à recevoir en fin de période	-	Note 8	(16 420)	(26 600)
- Revenus du factoring	+	Note 16	5 897 091	5 957 812
- Récupération frais bancaires	+	Note 20	29 146	34 326
- Récupération frais de justice	+	Note 20	4 272	2 059
- TVA collectée	+		370 812	373 736
			<u>170 700 576</u>	<u>159 779 308</u>
<u>Encaissements reçus des acheteurs</u>			<u>170 700 576</u>	<u>159 779 308</u>

**Notes 26 : Flux liés aux financements**

	<u>Début de période</u>	<u>Mouvements 31 décembre 2006</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
- Crédit à court terme UTB	2 304 669	7 160 086	8 506 497	958 258
- Ligne d'avance CITI BANK	0	7 900 000	7 900 000	0
- Ligne d'avance ABC	0	0	0	0
- Billet de trésorerie AMEN BANK	0	0	0	0
- BT & CD (Hors Groupe)	4 350 000	28 250 000	21 100 000	11 500 000
- BT & CD (Groupe)	15 500 000	42 200 000	46 200 000	11 500 000
<u>Sous total</u>	<u>22 154 669</u>	<u>85 510 086</u>	<u>83 706 497</u>	<u>23 958 258</u>
- Compte courant Tunisie Leasing	35 460	8 865	0	44 324
- Provisions rétrocédées	0	0	0	0
- Billets de trésorerie T/L	(6 000 000)	0	(5 000 000)	(1 000 000)
- Billets de trésorerie T/V	(450 000)	(1 400 000)	(1 450 000)	(400 000)
<u>Total</u>	<u>15 740 128</u>	<u>84 118 950</u>	<u>77 256 497</u>	<u>22 602 582</u>

**Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel**

		Décembre 2006	Décembre 2005
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 8	(637)	(1 068)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 8	3 033	637
- Prêts au personnel en début de période	- Note 5 et 8	(212 312)	(133 572)
- Prêts au personnel en fin de période	+ Note 5 et 8	180 572	212 312
- Compte courant STIF en début de période	- Note 8	0	(130)
- Compte courant STIF en fin de période	+ Note 8	0	0
- Compte d'attente en début de période	- Note 8	(2 070)	(2 070)
- Compte d'attente en fin de période	+ Note 8	9 026	2 070
- Charges constatées d'avance en début de période	- Note 8	(21 695)	(24 898)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ Note 8	18 771	21 695
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	- Note 8	0	
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	+ Note 8	0	
- Personnel, provisions pour congé payé en début de période	+ Note 14	73 672	81 786
- Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	- Note 14	(95 964)	(73 672)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	95 581	42 749
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(138 802)	(95 581)
- Fonds social en début de période	+ Note 14	120 950	104 096
- Fonds social en fin de période	- Note 14	(142 374)	(120 950)
- Alimentation du Fonds social	+ Note 11	20 000	20 000
- État, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	24 800	22 518
- État, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(8 655)	(24 800)
- État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	433	535
- État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(37 886)	(433)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	44 965	39 019
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(29 296)	(44 965)
- Autres comptes créditeurs en début de période	+ Note 14	12 495	12 495
- Autres comptes créditeurs en fin de période	- Note 14	(12 495)	(12 495)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	128 263	184 916
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(178 307)	(128 263)
- TVA, payées sur biens et services	+ Note 14	25 068	23 625
- Charges de personnel	+ Note 17	951 829	836 740
- Autres charges d'exploitation	+ Note 20	901 067	710 201
- Récupération frais bancaires	+ Note 20	29 146	34 326
- Récupération frais de justice	+ Note 20	4 272	2 059
- Impôts et taxes	- Note 20	(40 623)	(36 967)
- Autres gains	-	(10 143)	(9 534)
<b>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</b>		<b>1 712 683</b>	<b>1 642 382</b>

**Note 28 : Intérêts payés**

			Décembre 2006	Décembre 2005
- Intérêts courus sur crédits en début de période	+	Note 15	280 544	346 538
- Intérêts courus sur crédits en fin de période	-	Note 15	(138 816)	(280 544)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	-	Note 8	(252 738)	(203 334)
- Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	+	Note 8	347 078	252 738
- Produits perçus d'avance en début de période	+	Note 14	267 283	704 108
- Produits perçus d'avance en fin de période	-	Note 14	(25 630)	(267 283)
- Frais d'émission d'emprunts en début de période	-		(36 432)	(55 230)
- Frais d'émission d'emprunts en fin de période	+	Note 6	8 331	36 432
- Ristourne / Charges Financ. à recevoir en début de période	-	Note 8	(5 664)	(7 930)
- Ristourne / Charges Financ. à recevoir en fin de période	+	Note 8	0	5 664
- Produits / Placement à recevoir en début de période	-	Note 8	(165 782)	0
- Produits / Placement à recevoir en fin de période	+	Note 8	237 375	-
- Produits de participation	-	Note 22&5	(112 105)	0
- Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	-	Note 22	(268 337)	(463 476)
- Charges financières	+	Note 21	2 249 372	2 440 825
			<hr/> 2 384 478	<hr/> 2 508 509

Intérêts payés**Note 29 : Produits divers encaissés**

			Décembre 2006	Décembre 2005
- Dividendes reçus	+	Note 22	535	1 075
- Produits financiers	+	Note 22	0	6 561
			<hr/> 535	<hr/> 7 636

Intérêts payés**Note 30 : Impôts et taxes payés**

			Décembre 2006	Décembre 2005
- État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	+	Note 8	129 273	43 590
- État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	-	Note 14	(109 735)	(129 273)
- État, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 14	2 652	2 588
- État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 14	(2 207)	(2 652)
- État, TFP à reporter en début de période	-	Note 8	(27 750)	(14 587)
- État, TFP à reporter en fin de période	+	Note 8	30 694	27 750
- TVA payées	+		158 751	352 024
- Impôts et taxes	+	Note 20	43 701	40 411
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 24	495 480	428 155
- TVA non déductible	-	Note 20	(3 077)	(3 444)
			<hr/> 717 781	<hr/> 744 561

Impôts payés**Note 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			D é c e m b r e 2006	D é c e m b r e 2005
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	+	Note 3	7 258	14 102
- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	+	Note 4	12 086	109 775
- TVA sur Investissements	+		791	934
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			20 135	124 811

**Note 32 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles**

			D é c e m b r e 2006	D é c e m b r e 2005
- Plus value sur cession d'immobilisation	+	Note 23	0	20 500
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles</u>			0	20 500

**Note 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières**

			D é c e m b r e 2006	D é c e m b r e 2005
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	750 000	93 800
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+	Note 5	0	2 140 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			750 000	2 233 800

**Note 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières**

			D é c e m b r e 2006	D é c e m b r e 2005
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 5	750 000	-
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+	Note 5	82 200	332 900
- Avance sur cession titres immobilisés début période	-		0	(50 000)
- Avance sur cession titres immobilisés fin période	+	Note 14	0	0
- Plus value acquise sur titres immobilisés	+	Note 22	0	0
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	+	Note 22	3 911	1 038
- Prêts recouverts (IFG)	+	Note 5	-	-
- Plus values sur cession de titres	+	Note 22	19 225	46 075
- Dépôts et cautionnements récupérés au cours de l'exercice	+	Note 5	9 558	85 389
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			864 894	415 402

**Note 35 : Engagements Hors Bilan**

	D é c e m b r e 2006	D é c e m b r e 2005
Engagements de financement donnés	1 700 240	1 134 645
Garanties données	669 900	2 913 197
Engagements de financement reçus	34 791 456	30 875 726
Garanties reçues	34 314 120	38 694 107
Engagements sur titres	2 753 400	3 019 100

**Note 36 - Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing****Billets de trésorerie**

L'encours au 31/12/2006 des billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing (TL) et souscrit par Tunisie Factoring (TF) dans laquelle elle détient 54,54% du capital s'élève à 1000 000 DT. Le montant des intérêts perçus par TF au titre de l'exercice s'élèvent à 241 382 DT.

**Cautions reçues**

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2006 sont accordées au profit de :

- Amen Bank : 11 000 000 DT
- Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) : 6 000 000 DT
- Citibank : 8 000 000 DT
- BTL : 3 500 000 DT

#### **SIMT**

Contrat de location du siège

TF a conclu depuis 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 81 525 DT au titre de l'exercice 2006.

#### **EUROFACTOR**

##### ***Opérations de factoring***

TF a réalisé en 2006 des opérations de factoring Import et export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. A ce titre, EUROFACTOR a facturé 15 803 dinars de commissions et TF a facturé 64 061 dinars de commissions en contrepartie des services rendus.

##### ***Convention de partenariat***

Tunisie Factoring (TF) a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF. Ces prestations sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 15 000 Euros. Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2006 s'élève à 40 898 DT et comprend, en plus de la charge forfaitaire annuelle, la valeur des prestations spécifiques fournies à TF.

#### **TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR**

##### ***Billets de trésorerie***

L'encours des billets de trésorerie émis par TF et souscrit par TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (TIS) au 31/12/2006 est nul. Le montant des intérêts perçus par TIS s'élève au titre de l'exercice 2006 à 14 583 DT.

#### **TUNINVEST SICAR**

##### ***Billets de trésorerie***

L'encours des billets de trésorerie émis par TF et souscrits par TUNINVEST SICAR au 31/12/2006 est nul. Le montant des intérêts payés par TF au titre de l'exercice 2006 s'élève à 7 403 DT.

#### **TUNISIE VALEURS**

##### ***Billets de trésorerie***

L'encours au 31/12/2006 des billets de trésorerie émis par TF et souscrits par Tunisie Valeurs (TV) est nul. Le montant des intérêts perçus par TV au titre 2006 s'élève à 16 852 DT.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie émis par TV. Le montant des produits d'intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 26 955 DT. L'encours au 31/12/2006 s'élève à 400 000 DT.

#### **Note 37 : Evènements postérieurs**

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 12 mars 2007. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## **Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2006**

#### **Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

#### **1. Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de Tunisie Factoring arrêtés au 31 décembre 2006. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des

procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de Tunisie Factoring au 31 décembre 2006, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 2 avril 2007

### Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir  
Mohamed LOUZIR

### Rapport Spécial des commissaires aux comptes

#### Exercice clos le 31 décembre 2006

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons été avisés des conventions conclues et opérations suivantes réalisées au cours de l'exercice 2006 :

1. Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2006 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
  - les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 64 061 DT.
  - les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 15 803 DT.
2. TF a souscrit en 2006 des billets de trésorerie émis par Tunisie Leasing (TL) qui détient 54,54% du capital de la société. Le montant des intérêts perçus par TF au titre de 2006 s'élève à 241 382 DT. L'encours au 31/12/2006 des billets de trésorerie s'élève à 1 000 000 DT.
3. TL a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2006 à 28 500 000 DT et se détaille comme suit :
  - Amen Bank : 11 000 000 DT
  - Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) : 6 000 000 DT
  - Citibank : 8 000 000 DT
  - BTL : 3 500 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

4. TF a réalisé en 2006 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). Le montant des intérêts perçus par TV au titre de 2006 s'élève à 16 852 DT. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2006.
 

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2006 s'élève à 26 955 DT. L'encours au 31/12/2006 s'élève à 400 000 DT.
5. TF a réalisé en 2006 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR (TIS). Le montant des intérêts perçus par TIS s'élève au titre de l'exercice 2006 à 14 583 DT. L'encours des billets de trésorerie souscrits par TIS au 31/12/2006 est nul.
6. TF a réalisé en 2006 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNINVEST SICAR. Le montant des intérêts payés par TF au titre de l'exercice 2006 s'élève à 7 403 DT. L'encours des billets de trésorerie émis par TF et souscrits par TUNINVEST SICAR au 31/12/2006 est nul.

I. Par ailleurs nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2006 :

- a. Tunisie Factoring a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 15 000 Euros. Le

montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2006 s'élève à 40 898 DT et comprend, en plus de la charge forfaitaire annuelle, la valeur des prestations spécifiques fournies à TF.

- b. TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 81 525 DT au titre de l'exercice 2006.

**Tunis, le 2 avril 2007**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young**  
Noureddine HAJJI

**Cabinet M.S.Louzir**  
Mohamed LOUZIR